



Formation incendie Équipier de Première Intervention (EPI)

Objectif :

Acquérir les connaissances pratiques de la lutte contre les incendies dans l'établissement afin d'être capable :

- ⇒ De donner l'alerte.
- ⇒ De reconnaître les différents extincteurs mis à la disposition du personnel.
- ⇒ D'agir contre le début d'un incendie avant l'arrivée des secours spécialisés.

Programme :

⇒ **Théorie :**

- ◆ connaissance de l'établissement, de ses risques et de ses moyens de lutte contre l'incendie
- ◆ connaissance parfaite des consignes de sécurité : consignes incendies de votre entreprise, numéros de secours
- ◆ théorie du feu : causes, mécanismes, triangle du feu, différentes classes de feu
- ◆ dangers d'un incendie : modes de propagation, le comportement des matériaux et éléments de construction
- ◆ fumées : effets sur l'homme, moyens d'extinction, les différents extincteurs de votre entreprise, autre moyens et types d'extinctions (RIA...)
- ◆ sensibilisation aux risques domestiques: information et les consignes en cas d'évacuation

⇒ **Pratique :**

- ◆ extinction de feux réels : feu d'hydrocarbures, feu dans une armoire électrique, feu de poubelle, feu de friteuse, feu d'ordinateur ou de téléviseur, feu sur une personne (mannequin)

Durée	Nombre de participants	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix (matériel compris)
4 heures	12 maximum	Tout personnel de l'établissement	Consultant incendie	Intra-entreprise	850 € HT par groupe

Formation chez le client, espace extérieur de +/- 10m2 nécessaire, matériel compris

Si vous n'avez pas d'espace extérieur, la location d'une unité mobile sera nécessaire:

- ⇒ 6 places soit 24 stagiaires à la journée: 2200 € HT par jour, soit 92 € HT par stagiaire pour un groupe de 24 personnes
- ⇒ 10 places soit 40 stagiaires à la journée: 3200 € HT par jour, soit 80 € HT par stagiaire pour un groupe de 40 personnes
- ⇒ 12 places soit 48 stagiaires à la journée: 3400 € HT par jour, soit 71 € HT par stagiaire pour un groupe de 48 personnes

Validation :

Remise d'un livret à chaque stagiaire et attestation individuelle de formation.

Rappel de la législation

Articles R4227-28 à R4227-33 Obligations de mesures préventives contre l'incendie, type de détection, type d'extincteurs en première intervention, RIA, colonnes sèches ou humides, sable, signalisation. Règle R6 de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages (A.P.S.A.D)

Chapitre 4 En période d'activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I. en moins d'une minute par secteur.

Chapitre 6 Les équipiers de Première Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.